

Déjà 9 entreprises certifiées IG “Siège de Liffol”

Déposé au printemps 2016 par le PLAB, Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois, le dossier de demande de l'IG “Siège de Liffol” a été homologué le 2 décembre 2016 par l'INPI : une première en France pour les produits manufacturés. À ce jour, 9 entreprises ont déjà montré l'exemple en demandant leur certification IG “Siège de Liffol”.

L'Indication Géographique “Siège de Liffol” (IG) délimite une aire géographique de 165 communes réparties sur 3 départements : 28 communes de Haute-Marne (52), 59 communes de la Meuse (55), 78 communes des Vosges (88). L'IG ne peut être attribuée qu'aux entreprises réalisant tout ou partie des 23 étapes de fabrication obligatoires dans la zone géographique déterminée. Le PLAB a été désigné Organisme de Défense et de Gestion (ODG), il s'assure du respect des procédures et notamment des audits annuels avec l'organisme de certification.

Pour en savoir plus, visitez le site dédié : www.siegedeliffol.fr



Les premiers labellisés



AFPIA Est Nord – Liffol-le-Grand

Depuis 1975, l'AFPIA EST-NORD forme apprentis, salariés et demandeurs d'emplois aux métiers de l'ameublement, de l'agencement et de la décoration. Fort de cette expérience, le Pôle formation de Liffol-le-Grand guide dans leur apprentissage les menuisiers en siège et les tapissiers de demain.

www.afpia-estnord.fr

« En tant qu'école de l'ameublement, l'AFPIA est acteur sur le territoire Grand-Est pour produire les compétences de demain, nécessaires aux 23 étapes de fabrication définies dans l'IG “Siège de Liffol”. C'est donc tout naturellement que nous avons souhaité nous inscrire dans cette démarche. »

Gwénaél GEHIN, Directeur



Atelier Club Spirit - Neufchâteau

L'Atelier Club Spirit propose la réédition des plus beaux modèles de fauteuils clubs traditionnels. L'entreprise travaille avec des méthodes artisanales en utilisant des matériaux écologiques et des techniques d'origine pour produire des fauteuils et canapés de qualité.

www.clubspirit-france.com

« Le label IG “Siège de Liffol” permet à Club Spirit de se démarquer de la concurrence et de justifier ses tarifs. Il confirme aussi la qualité et l'origine 100 % vosgiennes de nos clubs. »

Jérôme CAUSIN, Président



Counot Blandin - Liffol-le-Grand

Sollicité par les plus beaux paquebots, les grands hôtels, les administrations, les préfectures et autres espaces privés, Counot Blandin fabrique depuis 1934 des meubles haut de gamme signés par des designers au savoir-faire exceptionnel. Counot Blandin est également labellisée EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant).

www.counotblandin.fr

“Nous avons souhaité être labellisés IG “Siège de Liffol” afin de conforter notre image vis-à-vis de nos clients. C’est une reconnaissance de notre travail quotidien qui respecte la tradition de fabrication du siège à Liffol et qui certifie la provenance des matières premières que nous utilisons. »

Anne THIREAU GÉRARD, Présidente



Fauteuil “Crème de la crème”
de Counot Blandin,
design Jean-Louis Deniot



Fauteuil “Coquille”
de Vidon Gerlier,
design Yannick Vidon-Gerlier



Création Vidon Gerlier - Houdelaincourt

La maison du Maître Artisan Vidon Gerlier offre des prestations de réfection, ameublement, décoration et broderies de sièges, canapés, fauteuils et poufs. L’atelier travaille avec des professionnels de la décoration d’intérieur et des designers permettant la création de sièges d’exception. Vidon Gerlier est également labellisée EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant).

www.creation-vidon-gerlier.com

« Nous avons choisi d’obtenir cette certification afin de valoriser le savoir-faire français et mettre en avant la qualité de notre travail pour se démarquer concrètement des magasins d’ameublement moins qualitatifs en termes de produits. Communiquer sur l’origine des produits rassure la clientèle. Grâce à cette certification, elle sait qu’elle peut avoir confiance en notre expérience. »

Yannick VIDON-GERLIER, Artisan



Henryot & Cie - Liffol-le-Grand

La plus ancienne manufacture de menuiserie en sièges de France réalise depuis 1867 des sièges prestigieux. D'abord tournée vers la copie d'anciens en sièges haut de gamme, elle se tourne aujourd'hui vers des meubles plus modernes, un brin décalés par leurs formes et leurs dimensions. Henryot & Cie est également labellisée EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant).

www.henryot-cie.fr

« Henryot & Cie est la manufacture la plus ancienne de Liffol-le-Grand (150 ans cette année). L'évolution de notre entreprise résulte à la fois de faits historiques et de données climatiques spécifiques à notre espace géographique. Le bois de hêtre d'exception que nous utilisons ne peut exister que sur notre territoire. Obtenir l'IG "Siège de Liffol", c'est valoriser tout cela. C'est une reconnaissance géographique, historique et même écologique de notre savoir-faire. »

Dominique ROITEL, PDG



Fauteuil "Molitor" de Henryot & Cie, design Jean-Philippe Nuel



Jean-Pierre Besse - Neufchâteau

La société Jean-Pierre Besse fabrique des chaises, des fauteuils, des lits et des meubles tous styles depuis 1979. Elle collabore avec de grandes chaînes hôtelières, spas, restaurants, théâtres... Elle est également labellisée EPV (Entreprise du Patrimoine Vivant).

jp-besse.com

« Le label "Siège de Liffol" est pour nous l'aboutissement d'un travail en amont tendant à faire reconnaître le savoir-faire local et exceptionnel de chacun de nos collaborateurs et collègues. Cette certification contribue également à la traçabilité de nos produits ainsi qu'à l'attachement aux techniques de fabrication traditionnelles. »

Mickaël BESSE, Gérant



NA Souchet - Liffol-le-Petit

NA Souchet est spécialisée dans la fabrication de sièges traditionnelle ou semi-industrielle pour fournir en mobilier des hôtels ou villas de luxe. Des partenaires sous-traitants de renom les accompagnent depuis une quinzaine d'années dans la réalisation de prestigieux projets de décorateurs ou de designers.

www.nasouchet.fr

« Obtenir l'IG "Siège de Liffol" nous permet de rassurer nos consommateurs mais aussi les décorateurs et les designers qui viennent à nous. Ils savent qu'ils vont forcément avoir des produits de qualité et que l'on va pouvoir répondre à leurs besoins. C'est aussi un moyen de nous différencier de la concurrence. »

Nicolas SOUCHET, Gérant



Néo Sièges - Neufchâteau

Associant des technologies plus récentes et un savoir-faire artisanal, Néo Sièges propose aujourd'hui un catalogue de plus de 4500 sièges de style. Grâce à un robot anthropomorphologique, l'entreprise fabrique également des modèles personnalisés en petites ou grandes séries.

www.neosieges.com

« La certification "Siège de Liffol", une véritable opportunité ! Un outil que l'on attendait depuis longtemps ! Être certifié nous démarque de nos concurrents. Cela nous permet de faire valoir la qualité, l'authenticité et la provenance de notre gamme de sièges. Aucune triche n'est possible sur ce label. »

Jérôme CAUSIN, PDG



T Mobilier - Outremecourt

Depuis sa création en 1974, T Mobilier évolue pour se spécialiser dans la création et dans la fabrication de mobilier en bois pour les collectivités. L'entreprise met un point d'honneur à valoriser le bois de hêtre en mettant en avant sa noblesse, grâce à l'authenticité du savoir-faire de l'entreprise.

www.tmobilier.fr

« T Mobilier a souhaité être labellisé "Siège de Liffol" afin de mettre en valeur les traditions et les procédés de fabrication de nos produits instaurés dans notre zone géographique, ce qui nous permet d'obtenir un gage de qualité. Cela permet aussi de rassurer nos clients sur la provenance des produits puisque ce label peut faire face à une concurrence internationale qui joue sur les prix grâce à une fabrication à la chaîne. »

Maxime BARRET, Gérant

Une IG pour quoi faire ?

À l'instar des AOC certifiant les produits agro-alimentaires, les IG (Indications Géographiques) pour les produits manufacturés garantissent aux consommateurs la provenance et l'authenticité des savoir-faire utilisés pour leur fabrication.

L'IG est le véritable gage d'un savoir-faire propre et singulier à un territoire et le garant de la pérennité des produits manufacturés de cette même origine géographique. L'IG, c'est aussi l'illustration d'une volonté patrimoniale forte par laquelle un produit et un territoire sont liés pour créer une notoriété commune à jamais.

Cette démarche ouvre également la voie à la protection des produits face au développement d'une concurrence internationale à bas prix et à d'éventuelles contrefaçons tout en offrant une garantie, pour le consommateur, sur la qualité et l'authenticité des produits mis sur le marché.



Fauteuil "Sabine" de T Mobilier, design Hélène Heidsieck

Bureau de presse CARINE PETRUCCI :

Tél. 01 45 92 03 04 - visuelspresse@cpconseil.fr

P.L.A.B

PÔLE LORRAIN
DE L'AMEUBLEMENT BOIS